

**EXTRAIT**

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**N° 59-2026**

L'an deux mille vingt-six, le seize juin à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Arnaud DEVILLIERS.

Date de Convocation du Conseil Municipal : 12-06-2026

PRESENTS : BESSA Nicole, BLOT Michel, BOUYGUES Mélanie, CHATILLON Emeline, COSTES Jean-Claude, DARTIGOLLES Hélène, DELORME Fabrice, DEVILLIERS Arnaud, GARRIGUES Michel, GUERIN Marco, JURQUET Bernard, LAURENS Claude, MAGNOUX Florent, ORLANDO Véronique, RANGER Pierre, VIGNEAU Céline, VIGOUROUX Nadine

EXCUSES AVEC PROCURATION :

COSTE Gisèle donne procuration à BESSA Nicole

EXCUSES : CAMINADE Christelle

ABSENTS : néant

Véronique ORLANDO a été élue secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu le décret n° 2006-753 du 29 juin 2006 relatif au prix de la restauration pour les élèves de l'enseignement public précisant que les prix de restauration scolaire fournis aux élèves des écoles maternelles, élémentaires sont fixés par la collectivité territoriale qui en a la charge

Vu la décision du Conseil municipal du 30 juin 2025 d'adhérer au dispositif de cantine à 1 €,

Considérant qu'il convient de garantir à tous les enfants l'accès au restaurant scolaire et de favoriser la mixité sociale ;

Considérant les objectifs de la politique municipale visant à limiter au maximum les charges pesant sur les familles

**Le Conseil Municipal**, oui l'exposé de Madame Céline VIGNEAU, et après en avoir délibéré, **DECIDE** à 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention, de :

**POURSUIVRE** l'adhésion au dispositif de tarification sociale pour la cantine scolaire, dit « cantine à 1€ »

**MAINTENIR** pour l'année scolaire 2026-2027, soit à dater du 1<sup>er</sup> septembre 2026, la tarification conformément au tableau ci-dessous :

Tranches	Quotient Familial	Coût du repas
01	Inférieur ou égal à 1 000€	1.00 €
02	De 1 001 à 1 200€	3.50 €
03	De 1201 à 1999€	3.80 €
04	Supérieur ou égal à 2000€ ou non communiqué	4,00 €
	Tarif Adultes	7,00 €

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus**

**Au registre sont les signatures**

**Pour copie conforme,**

Le Maire,



Arnaud DEVILLIERS

La Secrétaire de séance,



Véronique ORLANDO

*"La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Bordeaux, par courrier ou par l'application informatique [telerecours.fr](http://telerecours.fr), dans le délai de deux mois à compter de sa publication."*

DEPARTEMENT  
DU  
LOT-ET-GARONNE  
---  
ARRONDISSEMENT  
DE  
VILLENEUVE- SUR- LOT  
---  
CANTON  
DE  
PENNE D'AGENAIS  
---  
MAIRIE  
DE  
PENNE D'AGENAIS

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 19

- présents : 17

- votants : 18

**Objet :**

**ENSEIGNEMENT**

**Tarification cantine**